Zeitschrift: Ethnologica Helvetica
Herausgeber: Schweizerische Ethnologische Gesellschaft
Band: 13-14 (1989)

Artikel: La Suisse des naturalisés : paysage, espace, trajectoire
Autor: Centlivres, Pierre / Centlivres-Demont, Micheline
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1007651

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Pierre Centlivres et Micheline Centlivres-Demont

La Suisse des naturalisés: paysage, espace, trajectoire

Un choix, un acte volontaire et individuel, voilà ce que représente en Suisse la naturalisation dite ordinaire[1]. Certes, parmi les quelque 700'000 étrangers au bénéfice d'un permis d'établissement, seul un petit pourcentage (moins de 2%) manifeste une dilection pour le pays d'accueil et effectue les démarches en vue d'acquérir la nationalité suisse, démarches les faisant passer pour nous de la catégorie des *ils* à celle des *nous*. Pour décrire ce processus, les métaphores itinéraires ou spatiales viennent tout naturellement sous la plume; on évoque un passage, une trajectoire, un chemin semé d'embûches. Les lois, règlements et usages énoncent entre autres les instances et les niveaux de décision: Confédération, canton, commune, et, avec moins de précision, les critères d'assimilation et d'intégration.

Nous nous proposons d'analyser ci-dessous quelques aspects de la spatialité et de la territorialité dans le processus de naturalisation tels qu'ils sont vécus et dits par les naturalisés. A quel horizon, à quel territoire, à quel paysage le candidat à la nationalité suisse marque-t-il son adhésion?

Bien entendu, l'intérêt d'une telle étude est de repérer d'autres images de la Suisse, images décentrées telles qu'elles apparaissent dans le miroir que nous tendent ceux qui hier encore étaient étrangers. Le paysage suisse comme emblème et comme symbole sera le premier thème abordé. Nous parlerons ensuite brièvement des trajectoires parcourues comme images et comme réalités vécues. En troisième lieu, nous aborderons les niveaux d'appartenance tels qu'ils se manifestent dans les entretiens que nous avons menés avec de nouveaux citoyens de cantons romands.

Le paysage suisse: emblèmes et symboles

Dans *La défaite de la pensée* paru en 1987, Alain Finkielkraut évoque le duel séculaire entre le *Volksgeist* et l'humanisme sans frontières, entre la singularité des cultures et l'universalité des droits de l'homme. C'est parce qu'ils voyaient dans la France la patrie des seconds que tant d'intellectuels de tant de pays en ont ressenti l'attrait ou que, «chassés par la bêtise haineuse du Volksgeist» (1987: 121), ils l'ont choisie comme refuge. Et Finkielkraut cite Emmanuel

1 Les pages qu'on va lire reprennent un aspect d'une recherche effectuée de 1987 à 1989 par l'Institut d'ethnologie de l'Université de Neuchâtel, sous la direction du professeur Pierre Centlivres, dans le cadre du Programme National de Recherche 21 («Identité nationale et pluralisme culturel»).

Lévinas quittant la Lituanie en 1923 pour faire ses études à l'Université de Strasbourg, parce que «la France est un pays où l'attachement aux formes culturelles semble équivaloir à l'attachement à la terre» (id.: 125).

Quel attrait exerce donc la Suisse sur les étrangers? De quoi parle-t-elle au coeur de ceux qui la choisissent pour patrie? Dans un livre récent, André Reszler (1986) dresse l'inventaire des mythes suisses; parmi eux, le refuge, l'idylle alpestre, les vertus de simplicité et d'indépendance des citoyens de la plus vieille démocratie du monde. Aux valeurs universelles, la Suisse semble opposer un modèle unique, un cas particulier que l'on peut admirer sans nécessairement l'imiter. Mais bien sûr Reszler doit constater l'effritement du modèle et la perte de créance des mythes. Dans la contestation actuelle la plus farouche dénonçant l'égoïsme étroit, les atteintes à l'environnement, les magouilles des banques et le blanchiment de l'argent sale, demeure le reflet souillé des mythes dévalorisés.

A la fin du 18e siècle, nous rappelle Paul P. Bernard dans *Rush to the Alps* (1978), au crépuscule de l'Europe des Lumières, la Suisse parle bien de droits et de libertés, mais de droits et de libertés singuliers conférés à un peuple élu et protégé par un rempart de montagnes et par la forteresse des Alpes. Un paysage grandiose symbolise l'union intime des communautés alpicoles et des montagnes qui sont, comme le dit Tschudi, le «berceau de la liberté et de la nationalité helvétique» (1859: 6).

«L'appel mystérieux» qui monte de la prairie du Grütli, pour reprendre les termes du discours prononcé par le Général Guisan le 25 juillet 1940 (Barbey 1948: 31), ne parle pas de liberté universelle et d'humanisme, mais bien d'un destin unique réservé à un peuple élu. Le 18e siècle chantait les charmes d'une nature intacte et majestueuse et les vertus de ses habitants; mais en son tournant, l'Europe stupéfiée par les conquêtes de Bonaparte tire du paysage des Alpes et de ses habitants une leçon de morale en réaction contre les conquêtes de la grande Nation et les idées subversives que ses armées propagent. Cette réaction exalte les valeurs mythiques des minuscules démocraties alpestres, microcosmes rappelant les libres cités de la Grèce antique et les vertus de leurs habitants, antidotes des abstractions et des excès de la Révolution française (Bernard 1978: 23-24).

Un pèlerin contemporain autant que célèbre au berceau de ces antiques démocraties, Alexandre Soljenitsine, a été le témoin des vertus civiques des néo-arcadiens lors de la Landsgemeinde d'Appenzell Rhodes-Intérieures, le 27 avril 1975 (*Le Monde*, 16.1.1983). Il ne s'est pas trompé sur le sens du message exemplaire proclamé à la face de l'Europe par le Landammann Broger. Ce message est à l'opposé des Lumières et de la phraséologie des droits de l'homme: «Il n'existe pas de liberté en général, mais uniquement des libertés particulières, séparées, chacune relevant de notre responsabilité et de notre sens de la discipline... jamais notre communauté ne s'est livrée à la folie de la liberté absolue...» Quoi d'étonnant que les propriétaires de ces libertés en interdisent l'accès aux allogènes? Une proposition du gouvernement d'Appenzell demandait que l'on accordât la citoyenneté à des habitants résidant dans le canton depuis plusieurs années, «des Italiens pour la plupart. Il y avait une

dizaine de candidats. On vota sur chaque nom mais tous furent (...) repoussés. Ils sont indignes, nous n'en voulons pas...» (id.). Autant dire que l'«appel mystérieux» qui monte des paysages d'Appenzell ne concerne pas les étrangers.

Une enquête récente effectuée par *Faits et Opinions* (Paris) pour le Département de sociologie de l'Université de Genève en Allemagne et en France (Fricker 1988: 101) révèle qu'à la question «quelles sont les choses qui vous viennent à l'esprit quand on parle de la Suisse?», les Allemands d'Allemagne fédérale retiennent tout d'abord, et de loin (71% des réponses), les paysages. Pour les Français en revanche, les montagnes et les paysages ne viennent qu'en deuxième position après les banques. Allemands comme Français marquent peu d'attention à la participation des citoyens à la vie publique et à la Croix-Rouge. L'examen des réponses selon les variables sociodémographiques ne modifie pas fondamentalement le tableau (id.: 102).

Dans les années septante, par ailleurs, on assiste à une nouvelle ruée vers les Alpes et ses sociétés paysannes, celle d'anthropologues américains en Valais et dans l'Oberland à la recherche des communautés montagnardes traditionnelles; mais il s'agit d'un intérêt professionnel et, une fois leur étude faite, à une exception près, les chercheurs étrangers regagnèrent leur pays d'origine (Centlivres 1980).

Le paysage n'est pourtant pas saillant, il s'en faut même de beaucoup, dans les énoncés des nouveaux naturalisés – quelle que soit leur origine géographique – émis lors des entretiens centrés autour des péripéties de l'acquisition de la nationalité suisse. Il n'est pas une clé qui ouvrirait aux étrangers en voie de naturalisation l'esprit et l'âme du pays d'adoption. Dans notre enquête, les références spontanées aux hauts lieux de notre géographie civique et morale: Grütli, Grandson, Pointe-Dufour, Gotthard, sont rares. Le paysage ne fonctionne donc pas comme emblème des origines et des valeurs helvétiques pour ceux qui s'apprêtent à devenir, ou qui sont devenus, nos concitoyens. C'est que les étrangers établis en Suisse sont pour la plupart issus d'une population citadine et industrielle (cf. Garrido 1987: 4); pas étonnant s'ils ne se sentent guère concernés par les images alpestres et les valeurs paysannes.

Seuls des échos affaiblis de la délectation paysagiste et de la contemplation des Alpes nous parviennent d'une nouvelle Neuchâteloise et d'un naturalisé vaudois: «*Maintenant à Serrières, on a en face de soi le lac et les montagnes; que vouloir de plus...*» (EG, 14.9.1987) et encore «*l'Italie c'est beau, mais ça ne vaut pas les montagnes d'ici...*» (PS, 4.2.1989). Mais il s'agit là d'une jouissance esthétique ordinaire bien plus que d'une communion avec le panorama de la patrie.

Esthétique également et de circonstance, l'émouvante évocation du paysage dans un discours de remerciement au canton du Valais par un nouveau citoyen lors de la prestation de serment: «*Et lorsqu'on lève les yeux vers les montagnes en un jour splendide comme aujourd'hui, on se prend à éprouver quelque chose comme de la fierté de ne plus être seulement un habitant, mais bien un citoyen légitime, certifié, de cette belle vallée, le Valais*» (P.B, 28.11.1988). Là peut-être l'expression de l'appropriation du paysage laisse percer un peu d'ironie.

Pourtant, dans plusieurs cantons, les candidats sont censés posséder, donc acquérir, des «notions» de géographie de la Suisse. Les préposés à la naturalisation conseillent des manuels scolaires où les candidats peuvent apprendre le nom des sommets, des fleuves et des chefs-lieux. Lors de la séance où le candidat comparaît devant la commission du Grand Conseil vaudois, après les questions préalables sur les cinq grandes villes de Suisse, les fleuves et les principaux sommets, l'entretien se déroule fréquemment autour de la connaissance que le candidat possède de son environnement local et régional, de son domicile jusqu'à l'horizon de son séjour de vacances en Suisse.

Devant le silence de nos informateurs quant aux lieux où souffle l'esprit et où les Suisses perçoivent l'écho des batailles qui hantent leur histoire, nous avons introduit dans nos entretiens semi-directifs une question sur les endroits que les informateurs font visiter à leurs invités étrangers. Au premier abord, la récolte semble riche; qu'on en juge: à leurs anciens compatriotes venus leur rendre visite, les nouveaux citoyens de Neuchâtel – ceux du moins qui ont participé à notre enquête et répondu à la question mentionnée – montrent Chaumont et sa vue sur le Mont-Blanc, la fabrique Suchard (chocolat), le lac, le Creux-du-Van, la Vue des Alpes, Genève et le Valais, «nos montagnes»...; les nouveaux Genevois, la vieille ville de Genève, la cathédrale, Montreux et le tour du lac, une visite de caves à Lavaux, une fromagerie en Gruyère et Annecy; les nouveaux citoyens vaudois enfin Montreux, le tour du lac, le Cervin («*c'est typique*»), le Valais et le Jura. On le voit, les emblèmes, mythes et symboles de notre géographie sacrée rencontrent peu d'écho; le circuit touristique remplace le recueillement devant le berceau de notre démocratie, le guide Michelin s'est substitué à la leçon morale et civique des Alpes.

Même chez les Suisses nés suisses, le paysage alpestre comme réalité et comme représentation est menacé; l'urbanisation et l'industrie des loisirs l'enlaidissent, la prospérité fait oublier le message. On en est aux inventaires des panoramas archétypiques, à l'enregistrement bureaucratique des hauts lieux du patrimoine (Malfroy 1984).

Les mythes suisses sont fatigués; les nouveaux Suisses semblent insensibles à «l'idylle des Alpes» et à «la féerie d'Interlaken», pour reprendre les expressions de Reszler (1986: 52-53), et pas seulement parce que ces scènes archétypiques ne figurent guère dans les cantons où se sont naturalisés nos informateurs. Ces derniers connaissent Berne, Zurich et l'autoroute N12 de bout en bout, mais ils ne sont pas des consommateurs du paysage pour ses mystiques évocations. Ils ont un rapport pragmatique à l'environnement, et au cours du processus de naturalisation, des démarches et des longs délais d'attente, ils évaluent et intériorisent leurs relations aux Suisses concrets plus qu'à une Suisse abstraite. L'unité postulée à l'époque romantique entre les hommes et le paysage s'est dissoute; ce dernier évoque parfois le temps des vacances ou la mention «vaut le détour» d'un guide de voyage et non plus le berceau de la liberté.

Les récits historiques fondateurs, la carte héroïque des origines de la Confédération suisse, enseignés dans les livres d'école et véhiculés dans l'imagerie et la rhétorique patriotiques à l'usage des Suisses de souche, sont

perçus par les naturalisés comme des anecdotes sans âge ni lieu précis, comme des séquences de bandes dessinées et non comme des types idéaux intériorisés.

La résonnance profonde d'un passé inscrit dans un espace est inséparable de la notion subjective de patrie, et la patrie, pour ceux qui ont passé leur enfance et leur scolarité ailleurs qu'en Suisse, n'est autre que le pays d'origine. C'est à la patrie qu'on adhère par les fibres de la diachronie. Des faisceaux multiples de relations de travail et de liens d'amitié rattachent les nouveaux Suisses à un paysage social immédiat et local, mais hors de toute historicité.

Dans nos entretiens, nous trouvons bien davantage d'énoncés sur les Suisses que sur la Suisse. Nos nouveaux concitoyens et parfois leurs parents ont immigré – c'est le cas de la plupart d'entre – eux pour travailler dans un pays étranger: ce sont les situations de travail qui ont compté pour eux en premier lieu, ainsi que les conditions d'habitation, le cadre de vie et le cadre professionnel, le voisinage, et la nature du lien à maintenir avec le pays d'origine. Plus tard, au cours des douze années et plus de séjour en Suisse, d'autres attaches au milieu d'accueil, d'autres représentations se sont créées. Pour les naturalisés tels qu'ils s'expriment dans nos entretiens, la notion d'identité nationale est abstraite, voire vide, hors du contexte concret de l'expérience vécue. Le paysage, si richement connoté pour les jeunes Suisses des années quarante qui faisaient un pèlerinage autour du lac des Quatre-Cantons à l'occasion d'une course d'école, pèlerinage dont la Chapelle de Tell, le monument de Tell à Altdorf, la maison de Winkelried à Stans, la prairie du Grütli et le Lion de Lucerne formaient des étapes essentielles, le paysage donc ne joue plus aujourd'hui pour nos informateurs qu'un rôle marginal. Après tout, de Genève, du pied du Jura vaudois ou des hauteurs de Neuchâtel, le massif le plus prestigieux est celui du Mont-Blanc français. Consolons-nous en constatant qu'au vu de l'enquête, la référence à la Suisse comme ensemble n'est pas totalement absente. La connaissance des institutions fédérales, exigée des candidats, est réelle.

A la Suisse des mythes affaiblis a succédé celle des stéréotypes. La Suisse ou mieux les Suisses n'échappent pas aux attributions globales et aux jugements d'essence des typologies populaires dans le discours des autres. Les naturalisés y retrouvent quelque distance par rapport à leur nouvelle nationalité. Ils s'étonnent parfois d'en être l'objet lorsqu'ils retournent pour de brefs séjours dans leur pays d'origine.

Trajectoires: image et réalité

Au sens propre comme au sens imagé, les trajectoires vécues s'entrecroisent dans le récit de nos informateurs. D'abord, s'il veut devenir suisse, l'étranger doit renoncer à l'errance que peut lui imposer le marché du travail; la loi veut qu'il se fixe, elle précise le nombre d'années – 12 ans – de domicile sur le territoire de la Confédération. Selon les cantons, les communes édictent

librement un nombre d'années de résidence très bas[2], encouragement à l'acquisition de la bourgeoisie, ou très élevé, excédant de loin les exigences fédérales, dissuasion visant à écarter l'étranger ou à lui imposer un ancrage local d'une génération ou plus.

Une autre trajectoire, un va-et-vient plutôt, ramène le candidat chez lui, chez les parents âgés, le temps des fêtes ou des vacances; mais est-ce encore chez lui? Les amis restés au pays l'appellent le plus souvent «le Suisse» et ses enfants parfois ne maîtrisent pas ou plus la langue des grands-parents. Il arrive alors que l'étranger se sente partagé entre des liens qu'il pressent révolus et la réalité de la vie quotidienne dans une localité suisse où il a son travail, ses amis et où ses enfants vont à l'école. Le «besoin de racine» si souvent évoqué l'amène à rechercher un ancrage dans sa situation présente, même si, à l'occasion, la participation à une association ethnique – Colonia Libera Italiana, Centre Culturel Portugais, Cercle Italien – maintient des attaches avec des compatriotes.

Paradoxalement, la naturalisation rend à l'ancien émigré sa liberté de mouvements; il n'a plus à accumuler les années de résidence dans une même commune: l'espace suisse lui est ouvert, il peut voyager librement à l'étranger. Pourtant, le passeport suisse lui impose de nouvelles limites, du moins lui arrive-t-il de le craindre, celles qui vont restreindre son libre parcours dans les pays formant le nouveau marché du travail européen dès 1993.

En attendant commence la longue marche de la procédure. Il est frappant que cet itinéraire ne se fait pas sans guide ni sans mentor. Les candidats à la citoyenneté vaudoise choisissent un parrain parmi leurs relations de travail ou de voisinage, parrain bien au fait des institutions et des usages et donc bien placé pour lui éviter les embûches, avant d'élire un notaire imposé pour les dernières formalités. En Valais, c'est le chef de Service de l'état-civil du Département de Justice qui, comme le dit un nouveau Valaisan le jour de la prestation de serment, guide les candidats *«au mieux et au plus vite, dans nos cheminements entre les bourgeoisies, le Canton et la Confédération, jusqu'à ce jour-même»* (ML, 28.11.88).

S'il est ressenti comme une sorte d'épreuve, un calvaire même parfois, une montée au Château qui mêle les réalités toponymiques – siège de l'administration à Lausanne et à Neuchâtel – et les réminiscences kafkaïennes (voir dans ce volume l'article de N. Maillard et L. Ossipow), le parcours initiatique peut être présenté, rarement il est vrai, comme une expérience positive. *«Ce qui est décisif, ce n'est pas le nouveau passeport, mais le chemin qui pour chacun de nous y a conduit, les rencontres nombreuses avec des hommes et un paysage qui peu à peu ont amené la certitude: c'est ici que j'appartiens, je suis ici chez moi»* (PB, 28.11.88).

2 Certaines communes n'exigent pas la résidence de ceux qui sollicitent le droit de cité et se contentent de tirer bénéfice des taxes de naturalisation.

Espaces et niveaux d'adhésion

La Constitution fédérale du 29 mai 1874[3] prévoit qu'un étranger acquiert normalement la nationalité suisse par naturalisation dans un canton et une commune. La naturalisation comporte donc trois niveaux ou trois étapes: le niveau fédéral, le niveau cantonal et le niveau communal.

Si les conditions de la naturalisation sont fixées par une loi fédérale[4], les sensibilités et les usages cantonaux et communaux, exprimés par des lois et des règlements, varient d'une extrémité du pays à l'autre. Le fait que la décision de naturalisation n'appartienne pas à une administration mais aux organes législatifs communaux et cantonaux (à deux ou trois exceptions près) fonde la spécificité de l'acquisition de la nationalité suisse par rapport à la plupart des pays du monde. L'obtention du droit de cité par une commune - le plus souvent la commune de résidence - constitue l'étape majeure de l'itinéraire du candidat; elle est l'aboutissement des relations entre le candidat et «sa» commune.

Le *niveau fédéral* n'intervient qu'à la première étape; le candidat n'a cependant pas de contact direct avec l'instance fédérale si ce n'est par l'envoi à Berne de la première formule de ses démarches; même s'il détermine la suite de la procédure, ce niveau reste formel, sans saillance. Pour le candidat, il ne s'agit pas d'une prise de contact avec une Suisse concrète, mais avec Berne et une administration lointaine et anonyme; ce n'est qu'une adresse sur une formule.

C'est par le biais du canton qu'on devient citoyen helvétique; ainsi *canton et commune* sont les pivots autour desquels se déroule la procédure. Les conditions exprimées dans les lois et décrets cantonaux et reprises par les règlements communaux insistent sur l'acquisition nécessaire de la culture régionale. Par exemple: le Valais exige une «bonne assimilation et [une] connaissance suffisante de la langue locale et des institutions suisses et valaisannes»; les cantons de Vaud, Neuchâtel et Genève demandent que le candidat soit «assimilé aux us et coutumes vaudois/ du pays/ genevois». Dans les cantons d'Obwald, de Bâle-Ville et de Schaffhouse, la connaissance du dialecte est un critère d'appréciation important. Des deux instances, cantonale et communale, cette dernière est ici la plus marquante: à elle appartient d'accorder l'indigénat ou le droit de cité sous réserve de l'accord cantonal; sans l'acceptation de la commune par le vote de son législatif, il ne peut y avoir de reconnaissance cantonale. Garante des qualités du candidat et futur citoyen, responsable vis-à-vis de l'autorité cantonale, la commune se prononce sur, et parfois règle ses comptes avec, son habitant candidat.

3 Art. 44: «La nationalité suisse peut également s'acquérir par naturalisation dans un canton et une commune. La naturalisation est prononcée par les cantons après l'octroi, par la Confédération, de l'autorisation de naturalisation. La Confédération fixe les conditions minimales.»

4 Loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse du 29 septembre 1952 avec modification du 14 décembre 1984.

De même que la Confédération se repose sur le canton pour les critères qualitatifs d'intégration, c'est l'adaptation au plan communal qui sert de critère à l'intégration et à la fameuse assimilation aux us et coutumes du canton. C'est du moins le cas dans les cantons de Genève, du Jura, de Neuchâtel et du Valais. La commission des naturalisations du Grand Conseil vaudois, elle, se comporte comme la gardienne des valeurs et de la culture vaudoises.

Pour acquérir la nationalité suisse, le candidat doit avant tout faire preuve de son enracinement et des relations qu'il a établies sur le plan local. Les conseils communaux ou généraux se prononcent sur chaque cas. C'est le niveau local de sociabilité, de travail ou de loisir qui est déterminant. Dans le canton de Vaud, il arrive que la commune refuse des candidatures. Malheur à l'étranger résident qui est en conflit avec ses voisins, précaire est la situation de celui qui travaille hors de la commune, ne participe à aucune de ses activités. Des communes de la Côte ont créé une nouvelle catégorie de suspects: les «onusiens», pire les «onusques», ou encore les «pendulaires de la Terre sainte»[5], censés vivre uniquement dans l'environnement international de Genève, donc inassimilables. Des votes négatifs ont récemment sanctionné ce manque d'autochtonie ou du moins d'intérêt pour la chose locale (*Quotidien de la Côte*, 20.12.1988).

A Neuchâtel, les conseillers communaux (l'exécutif) rencontrent le candidat pour un bref entretien portant essentiellement sur les associations dont il est souhaitable qu'il fasse partie. La nouvelle loi vaudoise exige des «relations privilégiées» entre la commune et le candidat.

Enracinés de par la loi, les étrangers qui se naturalisent – un petit pourcentage – restituent à l'enquête les conditions de la naturalisation imposées par les règlements. Le candidat ou le naturalisé récent qui dit «*je me sens bien intégré, je me sens bien assimilé*», fait référence non à l'ensemble de la Suisse mais à l'environnement immédiat et quotidien: voisins, collègues de travail, camarades d'études, compagnons de loisirs, membres d'associations ou de clubs. Se sentir et être reconnu par les autres comme intégré ou assimilé, c'est être en harmonie avec l'environnement social et humain, connaître les bonnes réponses et les comportements adéquats dans les situations de la vie locale quotidienne.

«*On a un point d'ancrage local, on n'est pas dépaysé*», entend-on dire parfois. L'ancrage n'est qu'un début; selon la phraséologie politique locale, le candidat doit passer de l'attache aux racines; l'ancre doit faire souche. Le *Messager des Alpes* (Aigle, 1.9.1987) explique cette alchimie du terrain par une métaphore compliquée: les candidats à la naturalisation doivent «enraciner leurs familles par la conscience du lien avec une commune et un canton». A quoi fait écho par exemple un candidat qui présente son existence antérieure à celle de citoyen suisse comme «*l'errance d'une graine que fixe bientôt le choix de s'enraciner*» (SS, 28.2.1989).

5 Par référence au va-et-vient quotidien des rivages du Petit-Lac, en particulier de Nyon à Genève, aux bureaux des Organisations internationales.

Pour le candidat, les relations interpersonnelles au niveau local, surtout avec les notables, sont très valorisées: connaître le gendarme, le président de commune, le député - et mieux encore être connu d'eux - revêt une importance considérable. «*La réunion avec la commission [dans un village neuchâtelois] s'est passée dans un cadre quasi familial; on connaissait tout le monde et vice versa*» (JPB, 30.4.87). Il en va de même de l'appartenance aux associations dont la valeur intégrative est soulignée par la plupart des cantons.

A l'exception de Genève, canton urbain, l'espace local ou régional a donc, pour la majorité de nos informateurs, davantage de réalité que l'espace cantonal, plus formel, plus abstrait. A ce dernier appartiennent un certain nombre de stéréotypes sur les caractères cantonaux:

- «*Au Tessin, les gens sont très gentils, ouverts; ils ne font pas de distinction avec les autres*» (MV, 23.2.1989).
- «*A Neuchâtel, on se sent chez soi*» (MN, 8.12.1987).
- «*Un Suisse de Neuchâtel n'est pas le même Suisse que dans le canton de Vaud*» (RB, 20.3.1989).

Un petit nombre revendique une identité romande par opposition à la Suisse alémanique ou à l'ensemble du pays. «*La Suisse allemande, c'est l'étranger*» s'exclame un nouveau Suisse d'origine française (JPB, 30.4.1987), alors qu'un ex-Italien affirme «*je me sens neuchâtelois, pas suisse*» (JV, 28.4.1987), ou encore «*je me sens neuchâtelois, et je n'irai jamais habiter le canton de Berne où je travaille depuis sept ans*» (JP, 28.4.1987). L'assimilation se mesure ici à la façon dont les naturalisés reprennent à leur compte les lieux communs identitaires des Suisses de souche.

Au cantonalisme des nouveaux Suisses font écho les propos d'un responsable des naturalisations dans le canton de Neuchâtel: «*Par la naturalisation, on prétend faire un Suisse - celui qui a un passeport rouge -, mais en réalité, on fait un vaudois, un neuchâtelois, même si le candidat parle, lui aussi, de "se faire suisse"; ne demande-t-il pas "Quand serai-je suisse?". Cependant on ne devient suisse que par la décision de la commune et celle du canton. On a d'abord une commune d'origine et un canton, au-delà on est de nationalité suisse*» (24.3.1988).

Digression: assimilation et identité alimentaire

Le canton de Vaud est crédité d'un sentiment très intense d'identité alimentaire et d'altérité culturelle. L'adhésion profonde à la culture vaudoise, telle qu'elle est évaluée par les membres de la commission du Grand Conseil, va bien au-delà de la connaissance du nom des conseillers d'Etat, des affluents de la Venoge et des dates de l'histoire vaudoise: elle passe par un savoir culinaire régional et l'incorporation alimentaire de plats typiquement vaudois. Les candidats se font les colporteurs de la rumeur sur l'exigence de la recette du

«papet vaudois»[6] et de la connaissance des vins vaudois. L'enquête a montré que les candidats sont sensibles à l'importance donnée à l'assimilation alimentaire de la culture autochtone.

Dans le discours des nouveaux naturalisés ressort l'importance des plats régionaux: fondue, raclette. Ces plats, à l'occasion, marquent la petite fête organisée par les amis du nouveau naturalisé. Notons que dans le film *Les Faiseurs de Suisses* (1973), il y a trois scènes alimentaires avec une progression dans l'intégration: les spaghettis que la famille italienne fait disparaître à l'arrivée des enquêteurs de la police, la fondue ratée du couple candidat et enfin les canapés décorés de drapeaux suisses pour fêter la naturalisation du médecin d'origine allemande.

L'attachement à l'origine

Dans l'appréciation du candidat, le canton, ses fonctionnaires et ses représentants font preuve, du moins en apparence, d'une plus grande tolérance que la commune pour les liens profonds, quoique parfois non formulés, qui rattachent le candidat à son pays d'origine. Conformément aux nouvelles consignes, les préposés parlent d'intégration, non d'assimilation. A l'autre bout du parcours, les discours d'accueil destinés aux nouveaux citoyens font l'éloge de l'apport des «cultures différentes» venant enrichir «notre» culture.

La commune, quant à elle, peut être négativement sensible à la différence culturelle; l'harmonie des relations dans la vie quotidienne, la participation aux activités associatives, l'assimilation aux usages locaux sont plus valorisés par le législatif communal que les charmes de l'altérité.

Dans la commune ou le canton, les relations de travail ou de loisir tracent un réseau en quelque sorte horizontal: le graphe synchronique des amitiés, des voisins et des collègues, la relation nouvelle des beaux-frères et des belles-familles dans le cas des mariages mixtes. Reste l'appartenance d'origine – réseau vertical –, l'ancrage premier dans les lieux de l'enfance et dans ceux des parents restés au pays. «*En Espagne j'ai de la famille, à Neuchâtel j'ai des amis*» (MDV, 23.2.89). «*En renonçant à mon pays, je devais renoncer à ma jeunesse*» (LP, 23.2.89).

Ce lien vertical à l'enfance n'appartient pas uniquement au passé; il peut aussi nourrir l'illusion du retour au pays à l'âge de la retraite. Telle cette famille naturalisée d'origine espagnole qui possède une petite maison en Espagne: «*Mon mari tient à garder les liens avec sa famille espagnole. Il apprécie que le cimetière où est enterré son père soit à côté de la maison*» (ZS, 17.1.89).

6 Le «papet vaudois» est un plat de légumes: poireaux blanchis et pommes de terre cuits avec du lard ou de la saucisse aux choux. Au-delà de la qualité de légume d'hiver robuste, le poireau a les couleurs de l'écusson vaudois: vert et blanc. La viande de porc qui l'accompagne évoque le «dieu cochon» du film *Le Panier à viande* (1965) de Jacqueline Veuve et Yves Yersin, texte de Jacques Chessex.

Le pays des parents peut être aussi l'objet d'une adhésion idéelle, surtout chez des adolescents nés en Suisse pour lesquels elle est alors l'expression d'une identité réactive par rapport à leur environnement présent. «*Pour mes enfants, ils sont nés ici, ils ont fait toutes leurs écoles ici, et c'est maintenant que ma fille est à l'Université qu'elle veut ré-acquérir la nationalité belge, et pas seulement pour l'Europe de 1993; elle se sent une certaine identité culturelle avec son origine et elle aimerait faire entrer dans les papiers cet état de fait*» (JD, 23.1.89).

pays d'origine
enfance
vacances
parents
maison de famille
identité réactive de jeunes de la «2e génération»
associations «ethniques»

local	**canton**	**Suisse**	**Europe 93**
commune	horizon économique et civique	références apprises	espace de circulation
réseau actuel	us et coutumes	institutions fédérales	formation et travail pour les jeunes surtout
travail	stéréotypes intercantonaux	séjours touristiques	
domicile		lieux de travail antérieurs	
voisinage			
sociabilité			
associations			

Adhésion et espace: le passé et le présent. L'axe vertical, temporel, relie le passé au présent; l'axe horizontal, spatial, va du proche au distant

Note finale

L'appréhension de l'espace n'est pas sans rapport avec la nature et le fondement idéologique de l'adhésion. A une adhésion pragmatique fondée sur l'acquisition ou la consolidation d'avantages concrets, emploi, carrière, réseau amical, habitudes, correspond un espace d'appartenance lié au réseau professionnel et social et aux pratiques quotidiennes. Pour un nouveau citoyen particulièrement motivé par une volonté de participation aux institutions, à la vie politique, à l'exercice des droits civiques, l'intégration sera liée à la maîtrise des instances politiques: commune, canton, Confédération. En revanche, l'insistance sur l'enracinement local, sur la filiation autochtone, correspond à une adhésion de type organique insistant sur un lien privilégié avec le sol. C'est la conception implicite ou explicite de certains Suisses de souche qui voient dans les naturalisés des Suisses ... pas tout à fait suisses. Cette position est ressentie avec quelque amertume par certains informateurs: «*pour les Suisses d'origine, disent-ils, on reste des Suisses de seconde zone*».

Résumé

Moins de 2% des étrangers au bénéfice d'un permis d'établissement acquièrent chaque année la nationalité suisse. A quel horizon, à quel territoire, à quel paysage, le candidat à la nationalité suisse marque-t-il son adhésion? Il faut reconnaître que le paysage des Alpes suisses symbolisant le berceau de notre démocratie éveille peut d'échos chez les nouveaux naturalisés. Les emblèmes, mythes et symboles de notre géographie historique et sacrée sont remplacés par les motifs profanes de la contemplation esthétique ou de l'itinéraire touristique.

D'une façon générale, pour nos nouveaux compatriotes, l'attachement à la région ou à la localité est ressenti plus fortement que le sentiment d'appartenance à la Suisse dans son ensemble considérée comme une entité abstraite.

Enfin l'appréhension de l'espace, qu'elle soit centrée sur les réseaux de travail et de sociabilité ou sur le paysage, n'est pas sans rapport avec la façon d'être et de se sentir suisse.

Zusammenfassung

In der Schweiz werden pro Jahr weniger als 2% der Ausländer mit Niederlassungsbewilligung eingebürgert. Wie steht es jedoch mit dem Gefühl der Zugehörigkeit des Einbürgerungskandidaten, in welcher Landschaft, in welchem Territorium fühlt er sich verwurzelt?

Fest steht, dass sich neu Eingebürgerte landschaftlich kaum mit den Schweizer Alpen als der Wiege der Demokratie zu identifizieren pflegen. Historische Embleme, Mythen und Symbole, Bestandteil der sakralen Geographie der Eidgenossenschaft, werden dagegen durch profane Motive ästhetischer Kontemplation oder touristischer Schauplätze ersetzt. Generell ist festzuhalten, dass bei unseren neuen Mitbürgern das Zugehörigkeitsgefühl zu regionalen oder lokalen Einheiten weit stärker ausgeprägt ist, als die Bindung an das abstrakte Kollektiv des Staates.

Letzten Endes weist aber auch die Wertschätzung der Arbeit, sozialer Beziehungsnetze oder der Landschaften eine ideologische Natur auf.

Bibliographie

BARBEY Bernard
1948. *P.C. du Général: journal du Chef de l'Etat-Major particulier du Général Guisan, 1940-1945*. Neuchâtel: Ed. de la Baconnière. 280 p.

BERNARD Paul P.
1978. *Rush to the Alps: the Evolution of Vacationing in Switzerland*. Boulder: East European Quarterly. 228 p.

CENTLIVRES Pierre
1980. «Un nouveau regard sur les Alpes: l'anthropologie américaine découvre le Valais». *Ethnologica Helvetica* (Berne) 4, p. 35-62.

FINKIELKRAUT Alain
1987. *La défaite de la pensée*. Paris: Gallimard. 167 p.

FRICKER Yves.
1988. «Les traits d'Helvetia: quelques résultats d'enquêtes relatifs à l'image de la Suisse». *Revue suisse de sociologie* 1, p. 95-112.

GARRIDO Angela
1987. *Le début de la politique fédérale à l'égard des étrangers*. Lausanne. 89 p. [Histoire et société contemporaines. Etudes et mémoires de la section d'histoire de l'Université de Lausanne, 7/87].

MALFROY Sylvain
1984. «Le paysage de la Suisse comme valeur et comme problème». *Nos monuments d'art et d'histoire* 35/1, p. 23-31.

RESZLER André
1986. *Mythes et identité de la Suisse*. Genève: Georg. 143 p.

TSCHUDI Frédéric de
1859. *Les Alpes: description pittoresque de la nature et de la faune alpestres*. Berne: Librairie Dalp; Strasbourg: Treuttel et Wurtz. 737 p.